

Institut de Formation en Soins Infirmiers CHRU de Nancy



LIVRET DE RENTRÉE
Année scolaire 2026-2027

Mise à jour en Juillet 2026

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE l'IFSI du CHRU de NANCY

- 1.1 Historique
- 1.2 Contexte législatif et réglementaire
- 1.3 Le Projet Pédagogique

2. LE CADRE CONCEPTUEL

- 2.1 Conception de l'étudiant
- 2.2 Valeurs qui animent l'équipe pédagogique
- 2.3 La place des étudiants et des formateurs

3. LES PARTENARIATS

- 3.1 Partenariats formateurs / intervenants extérieurs / universitaires
- 3.2 Partenariat avec les IFSI
- 3.3 Partenariat avec les formateurs de terrain

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Organigramme de l'IFSI
- 4.2 Les coordonnées des membres de l'IFSI
- 4.3 Les missions

5. LES OBJECTIFS GLOBAUX

- 5.1 Les étudiants Licence 1
- 5.2 Les étudiants Licence 2
- 5.3 Les étudiants Licence 3

6. REPARTITION DE L'ENSEIGNEMENT

- 6.1 Répartition annuelle
- 6.2 Répartition par unités d'enseignement
- 6.3 Tableau de concordance compétences/UE

Plan autour de l'IFSI

GLOSSAIRE

ABEIL : Association des Braves Etudiants
Infirmiers de l'IFSI Lionnois

API : Accompagnement Personnalisé
Individuel

ARS : Agence Régionale de Santé

ARSI : Association de Recherche en Soins
Infirmiers

BU : Bibliothèque universitaire

CM : Cours Magistral

CSS : Cadre Supérieur de Santé

CSF : Cadre de Santé Formateur

DEI : Diplôme d'Etat Infirmier

DULPS : Département Universitaire Lorrain
des Professions de Santé

ESI : Etudiant en Soins Infirmiers

GHT : Groupement Hospitalier de
Territoires

IFSI : Institut de Formation en Soins
Infirmiers

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

LAS : Licence avec option Accès Santé

L1, L2, L3 : Licence 1^{ère} année, Licence
2^{ème} année, Licence 3^{ème} année

PASS (ancien PACES) : Parcours d'Accès
Spécifique Santé

QVT : Qualité de Vie au Travail

SMQ : Système de Management de la
Qualité

TD : Travaux Dirigés

TP : Travaux Pratiques

TPG : Travail Personnel Guidé

UE : Unité d'Enseignement

UI : Unité d'Intégration

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CHRU DE NANCY

1.1 Historique des lieux

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) a été fondé par la Commission Administrative des Hospices Civils de Nancy le 13 février 1900 et ouvert en octobre 1900. Le décret du 27 juin 1922 apporte la reconnaissance administrative de l'établissement.

L'IFSI est installé au sein du CHRU de NANCY, sur le site des Hôpitaux Urbains, dans les mêmes locaux qu'actuellement.

La formation s'appuie sur l'alternance entre des stages en structure de santé ou médico-sociaux et l'institut de formation.

Aujourd'hui, la formation est organisée :

- Dans un bâtiment de plus de 4800 m² capable d'accueillir plus de 500 étudiants au sein de 17 salles ou amphithéâtres, de tailles variables, et équipées de matériel technique et pédagogique adapté ;
Il est doté de locaux multiples :
 - une bibliothèque riche en livres et revues diverses, qui est également relai de la BU de l'Université de Lorraine
 - deux amphithéâtres de 250 et 204 places,
 - deux salles de 160 et 100 places,
 - onze salles de travaux de groupes,
 - cinq salles de démonstrations pratiques avec mannequins et différents type de matériel de simulation,
 - une salle informatique climatisée comprenant des micro-ordinateurs avec connexion Internet gratuite,
 - des salons de détente et des distributeurs de boissons.
- Une équipe de 27 formateurs, 5 secrétaires, 2 cadres supérieurs (coordinateurs pédagogique et de projet) et dirigée par un directeur ;
- Au sein de terrains de stages diversifiés publics, privés, secteurs libéraux, répartis sur la Meurthe et Moselle, les départements limitrophes et possiblement sur toute la France et DOM-TOM (en fonction du projet professionnel de l'étudiant).

L'ensemble de l'établissement bénéficie du WIFI. L'information est diffusée au sein de l'institut sur des écrans digitaux dynamiques.

Les étudiants et les professionnels de l'IFSI disposent d'Office 365 avec un espace de travail numérique partagé, support d'informations et de communications des cours.

Les étudiants en soins infirmiers peuvent bénéficier d'une partie des prestations du CROUS Lorraine (aide alimentaire, aide à l'hébergement, assistance sanitaire...) et du Service de Santé Etudiants de l'UL (consultations diverses...)

Les étudiants peuvent déjeuner aux selfs de Saint-Julien ou de Brabois à un tarif privilégié ainsi que dans tous les restaurants universitaires.

Depuis avril 2009, la Charte Universitaire Erasmus a été octroyée à l'IFSI du CHRU de Nancy. Le programme Erasmus propose aux étudiants infirmiers d'effectuer une partie de leurs études (stages et /ou cours) dans plus de 27 pays européens mais il permet aussi l'accueil d'étudiants en soins infirmiers européens dans le cadre de cours ou de stage.

Susciter la coopération transnationale entre les établissements d'enseignement supérieur européens, développer la mobilité des étudiants et des enseignants en Europe favorisent des expériences d'apprentissage innovantes et originales.

L'IFSI est engagé dans une démarche qualité, impulsée par la direction et animée par 2 relais qualité, membre de l'équipe pédagogique.

1.2 Le contexte réglementaire et les finalités de la Formation

1.2.1 Le cadre réglementaire de la formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier(e) est régie par :

- L'arrêté du 20 février 2026 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier
- L'arrêté du 26 juin 2026 fixant la liste des actes et soins pouvant être réalisés par les infirmiers diplômés d'Etat
- Le décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025 réforme les activités et les compétences de la profession d'infirmier.
- L'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
- L'arrêté du 10 juin 2021 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et l'agrément de leur directeur.
- L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier.
- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- La circulaire N° DGOS/RH1/2011/293 du 20 juillet 2011 relative à la mise en œuvre du référentiel de formation infirmier.
- Le Code de la Santé Publique, Livre III Titre Ier « Profession d'infirmier ou d'infirmière », articles R 4311-1 à R 4311-15, relatifs à l'exercice professionnel et actes professionnels.
- Le code de déontologie, article R4312-1- article R4312-1 à R4312-92 du code de la santé publique.
- Les articles R4311-52 et R4311-52-1 relatif à l'exercice de la profession – Inscription au tableau de l'ordre.
- L'instruction DGOS/RH1/2014-369 du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière



Les principaux textes régissant la formation infirmière dans sa dernière version seront fournis aux étudiants, sous forme dématérialisée (sur Teams, accès permanent) : il leur incombe de les connaître autant que besoin et de s'en servir durant leurs études.

1.2.2. Les missions de l'IFSI

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux autorisations des instituts de formation définit les missions des IFSI.

C'est dans ce cadre que l'IFSI assure :

- La formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut est autorisé ;
- La formation par la voie de l'apprentissage ;
- La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation ;
- La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
- La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

1.2.3 Finalités de la formation en Soins Infirmiers

✓ Point de vue règlementaire

En référence à l'Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié et à l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, le Référentiel de Formation précise les finalités de la formation :

« Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de **professionnaliser** le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluriprofessionnelle. L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe **une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction. Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées ».

✓ Point de vue de l'équipe pédagogique

Le métier d'infirmier doit être exercé tel que décrit dans les référentiels d'activités et de compétences, définis par la profession. La volonté de l'équipe pédagogique de l'IFSI est de former des professionnels dynamiques, qui maîtrisent leurs fonctions, leurs responsabilités et qui développent leurs compétences afin de répondre aux besoins de la population en matière de santé.

L'équipe pédagogique adhère à la définition de G. LE BOTERF qui décrit le professionnel comme « celui qui sait gérer une gamme de situations professionnelles non seulement connues mais aussi inédites (...) »

Ainsi le professionnel est une personne qui se définit par cinq caractéristiques, car elle sait :

- *Agir et réagir avec pertinence*
- *Combiner des ressources et les mobiliser dans un contexte*
- *Transposer à de nouvelles situations*
- *Apprendre et apprendre à apprendre*
- *S'engager*

C'est donc le **savoir agir** qui caractérise le professionnel, c'est-à-dire sa capacité de faire les choix adaptés à la situation.

1.3 Le projet pédagogique de l'IFSI du CHRU de Nancy



Le projet pédagogique s'appuie sur le **Projet Stratégique 2021-2025**.

Il a été finalisé en équipe pédagogique et présenté aux différentes Instances.

Compte tenu de la parution du nouveau référentiel de formation infirmière défini par l'arrêté du 20 février 2026, le projet stratégique est prorogé jusqu'en 2027 avec ajustement dans l'attente de parution du projet pédagogique élaboré par le groupement de territoire.

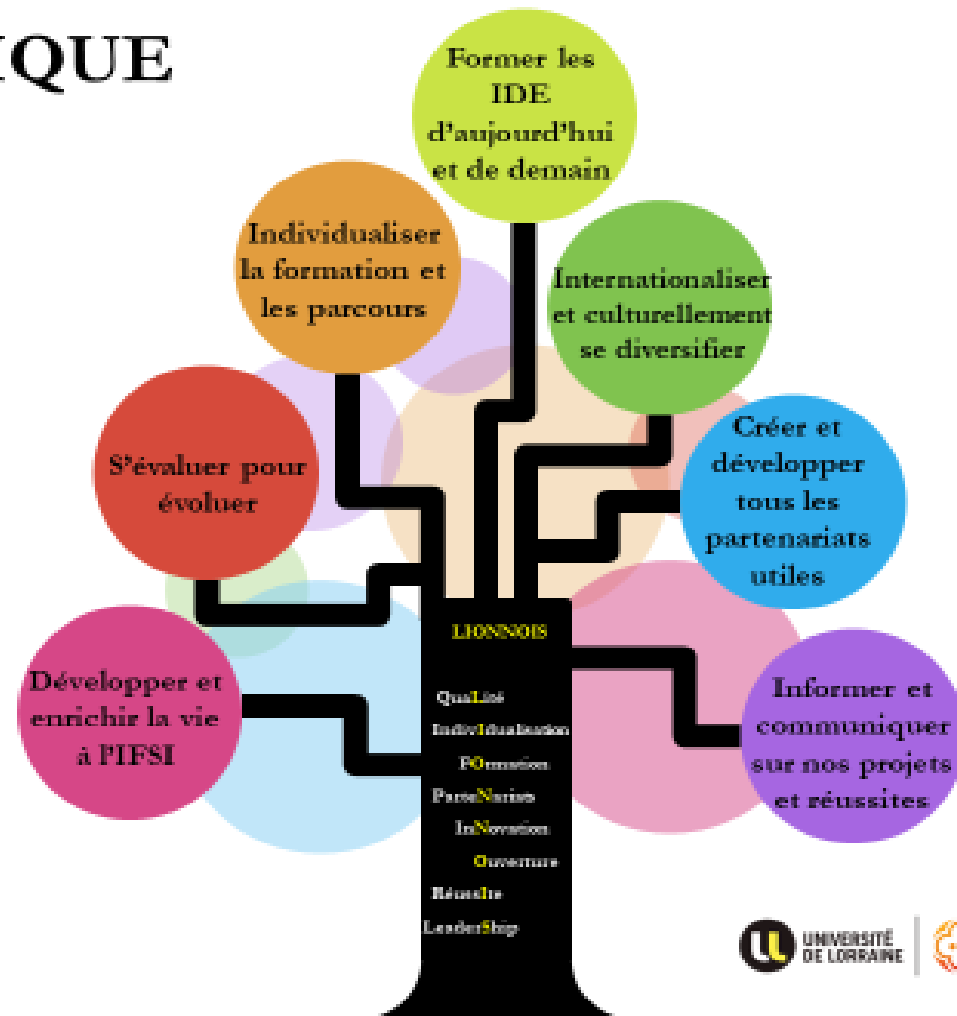
Le projet stratégique a été schématisé comme suit :

PROJET STRATÉGIQUE



2021-2025

IFSI Lionnois



UNIVERSITÉ DE LORRAINE



FACULTÉ DE MÉDECINE / MATERNITÉ / MÉTHODES DE LA SANTÉ À NANCY



FORMER LES I.D.E d'aujourd'hui et de demain

Apporter et faciliter
l'acquisition des savoirs

Accompagner le projet
professionnel de chaque
étudiant

Développer la réflexivité
professionnelle IDE

Contribuer au
développement du
leadership IDE



INDIVIDUALISER la formation et les parcours

Proposer des aménagements d'études et des dispenses par reconnaissance de parcours antérieurs

Déployer les dispositifs de cursus partiels et les passerelles (entrantes et sortantes)

Assurer un accompagnement personnalisé individuel (API) permanent

Développer tous les dispositifs d'aide à la réussite, inclus "IFSI 2ème chance"



CREER et DEVELOPPER tous les partenariats utiles

Au sein du CHRU et du
GHT7

Dans le Grand-Est

En France et DOM-
TOM



INTERNATIONALISER et CULTURELLEMENT se diversifier

Participation active au
Programme Erasmus+

Participation à des projets
internationaux

Implication dans les actions
IDE internationales



S'EVALUER pour évoluer

Oeuvrer en permanence au SMQ et être certifié

Rénover et organiser des évaluations pertinentes

S'engager dans une réflexion d'évaluation des pratiques

Mettre en place tous moyens de développement des compétences



INFORMER et COMMUNIQUER sur nos projets et réussites

En interne

En externe

Pour se faire
connaître

Pour valoriser nos
réussites

DEVELOPPER et ENRICHIR la VIE à L'IFSI

Assurer le bien-être et l'être-bien
en formation

Positive attitude et bienveillance

Soutien à l'ABEIL et aux promotions
dans leur vie à l'IFSI

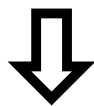
QVT de l'ensemble des personnes
présentes à l'IFSI

Notre **Projet Pédagogique** repose sur la conjugaison de plusieurs paramètres :

1. La prise en compte des profils des étudiants, de leur spécificité et de leur diversité ;
2. Des contextes de soins et des réalités professionnelles actualisées liées à des contextes en pleine évolution (brièveté des séjours, parcours et place du patient expert, démarche de rationalisation, développement durable, normes européennes...) ;
3. De nouveaux espaces et organisation du travail et de l'emploi (travail en réseau, soins ambulatoires, hospitalisation à domicile ...) ;
4. Des enjeux de santé publique et de territoire.

Afin de répondre à ces nouveaux paramètres, il s'agit de manière progressive au cours des 3 années de formation de permettre à l'étudiant de :

- Développer les aptitudes, les comportements et les connaissances théoriques et pratiques indispensables à l'exercice professionnel infirmier dans toute sa complexité et sa diversité dans cette nouvelle logique économique et écologique,
- Devenir un professionnel efficace et responsable avec une éthique personnelle au regard des moyens dont dispose l'IFSI,
- De travailler en interdisciplinarité en s'appuyant sur les enseignements communs avec l'université, avec les autres instituts ou écoles de CHRU,
- D'être aidé pour mieux connaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose tout au long de sa formation,
- S'inscrire dans une logique de gestion des risques, de sécurité raisonnée en cultivant tout au long de la formation le juste sens des responsabilités,
- D'être guidé pour devenir responsable et réflexif c'est-à-dire capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle. Il deviendra ainsi un professionnel opérationnel, capable d'initier des réponses uniques et adaptées à des situations de travail toujours singulières.



La formation doit permettre à l'étudiant de s'intégrer dans une équipe pluri professionnelle, quel que soit son lieu d'exercice.

Il doit être capable de mener des actions, seul ou en équipe, en progressant tout au long de sa formation.

L'étudiant, futur professionnel, délivre des soins de qualité. Pour cela, il donne un sens aux soins, il agit avec discernement, il évalue les actes de soins réalisés et agit au regard de l'éthique professionnelle.

La formation a pour objectif d'accompagner l'étudiant dans le développement des 13 compétences¹ du métier d'Infirmier diplômé d'Etat.

- 1. Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre*
- 2. Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, et dans le cadre d'une co-construction, afin de répondre aux problématiques identifiées*
- 3. Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée*
- 4. Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers*
- 5. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique*
- 6. Concevoir, conduire et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière*
- 7. Concevoir et conduire des projets et la promotion d'actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles*
- 8. Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources*
- 9. Organiser les activités de soins en transmettant et recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins*
- 10. Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels, afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes et en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques*
- 11. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités*

¹ Arrêté du 20 février 2026

12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées

13. Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

Le parcours de chaque étudiant sera individualisé car il se construit autour des entretiens individuels, en respectant sa singularité et son niveau de formation. Le suivi pédagogique est un temps fort de la formation qui aide l'étudiant à se construire. Il situe le formateur dans un rôle d'accompagnement.

Pour développer son potentiel, l'étudiant doit être acteur de sa formation, il construit son identité professionnelle au travers de son parcours à l'IFSI et au contact de ses pairs. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance tout en maintenant sa capacité critique de questionnement. La relation pédagogique est une relation de personne à personne, basée sur un respect mutuel. Elle évolue dans une dynamique interactive.

Les différentes méthodes pédagogiques, le travail personnel guidé sont les points forts de la formation.

La connaissance est essentiellement construite par l'étudiant : la formation demande son investissement personnel.

► Le Projet Pédagogique est un outil de référence commun à l'équipe pédagogique et aux étudiants pour mener à bien la formation via une culture partagée et dynamique car capable d'évolution et d'adaptation.

2. LE CADRE

2.1 Conception de l'étudiant

Pour l'équipe pédagogique, l'étudiant se conçoit comme :

- Une personne **responsable** qui vient en formation après avoir réussi une sélection avec des acquis et une histoire de vie singulière
- Un étudiant en acquisition d'autonomie et de responsabilité professionnelle, qui a des **droits** et des **devoirs** au sein de l'Institut et en stage, capable de partage, d'échanges et de solidarité
- Un étudiant en devenir professionnel, **acteur de sa formation**, dévoué et loyal qui s'applique à construire progressivement :
 - les éléments de ses compétences, à travers l'acquisition de savoirs, savoir-faire, attitudes et comportements,
 - sa réflexion et son questionnement, afin de donner du sens aux actions entreprises auprès des patients,

- la capacité à travailler en équipe, afin de répondre aux besoins de santé spécifiques d'un individu ou d'un groupe et de relever les défis de demain,
- son engagement professionnel en privilégiant l'intérêt général.



Quelques définitions

Responsable

Se dit de la personne qui doit répondre de ses actes ou de ceux des personnes dont il a la charge, qui est réfléchi, qui pèse les conséquences de ses actes².

Pour l'ARSI³, « la responsabilité se définit en droit comme l'obligation faite à une personne de répondre de ses actes, du fait du rôle et des charges qu'elle doit assumer, et d'en supporter toutes les conséquences. »

Pour l'équipe pédagogique, être responsable c'est : « être capable de faire preuve d'initiatives et prendre des décisions dans les limites de son rôle et au regard de son éthique professionnelle. C'est aussi prendre conscience du devoir de répondre de la conséquence de ses actes. C'est encore prendre conscience de ses propres limites ».

La responsabilité est l'élément qui solidarise l'étudiant autonome avec ses actes.

Autonome

En philosophie, « être autonome implique une relation interdépendante à autrui, et suppose une parfaite connaissance de soi. L'autonomie peut se définir comme la capacité d'agir avec réflexion en toute liberté de choix, mais elle peut être également simplement physique. »⁴

Pour l'équipe pédagogique, l'autonomie est la capacité de l'étudiant à définir ce dont il a besoin tout au long de son parcours de formation (savoir, savoir-faire, gestuelle, accompagnement...), la capacité à questionner au regard de ses manques et lacunes, la capacité à définir son projet professionnel et choisir les moyens parmi ceux mis à sa disposition pour y parvenir. Une personne autonome détient une marge de décision, d'initiatives et de créativité tout en tenant compte des règles fixées.

L'autonomie se développe au fur et à mesure de la formation. Elle nécessite du temps et une maturation pédagogique, elle se construit à partir des situations rencontrées. Elle sous-entend la notion de progression pédagogique, à ce titre elle fait lien avec la compétence.

Elle s'entend comme le comportement d'un étudiant qui obéit aux lois dont il a compris et accepté la valeur.

² Petit Larousse

³ ARSI : association de recherche en soins infirmiers

⁴ « Les concepts en sciences infirmières » – M. FORMARIER et L. JOVIC – ARSI 2009

Réflexif

Pour G. Le BOTERF, « *La réflexivité consiste pour un sujet à prendre du recul par rapport à ses pratiques professionnelles, de façon à expliciter la façon dont il s'y est pris pour modéliser et pour faire évoluer ses schèmes opératoires de façon à les transférer ou les transposer sur de nouvelles situations.* »⁵

Pour l'équipe pédagogique, c'est : être capable de prendre du recul par rapport à sa pratique, et l'analyser. C'est être conscient de son agir, c'est-à-dire, être capable d'expliquer « *pourquoi et comment j'agis en situation* ».

Cette auto-analyse permet à l'étudiant d'apprendre de ses situations pour réussir, progresser et transposer ses acquis dans des situations plus complexes.

Compétent

Pour P. JOANNERT, être compétent, c'est « *être capable de mettre en œuvre dans un contexte déterminé un ensemble de ressources diversifiées permettant un traitement réussi des situations* »⁶

L'équipe pédagogique s'appuie sur la définition de G. LE BOTERF « être compétent c'est savoir agir en situation ».

Pour maintenir le niveau de compétence et garantir la qualité et la sécurité des soins, nous souhaitons que les professionnels que nous formons prennent en charge leur propre évolution professionnelle et soient capables de remettre à jour leurs acquis en fonction de l'évolution des sciences et des techniques.

Ces concepts ne peuvent trouver leur éclairage qu'à partir du consensus concernant les valeurs qui nous animent et nous unissent autour de ce projet.

2.2 Les valeurs qui animent l'équipe pédagogique

Les valeurs qui nous animent représentent notre système de référence, elles nous fédèrent et sont le socle de notre projet pédagogique.

Il s'agit de :

- ouverture d'esprit, tolérance, empathie ;
- respect ;
- honnêteté et équité ;
- conscience professionnelle, rigueur ;
- éthique ;
- humanisme, bienveillance, bientraitance ;
- adaptabilité et disponibilité.

⁵ Guy Le BOTERF. Construire les compétences individuelles et collectives. Editions d'Organisation 2003.

⁶ Philippe JOANNERT – Situation de formation et problématisation – DE BOECK 2007



Les valeurs attendues chez l'étudiant

L'équipe pédagogique considère l'étudiant comme une personne unique, avec son expérience propre (vie, vécu, parcours professionnel...), avec des qualités, des acquis antérieurs, des aptitudes et des compétences particulières, qui se situe en formation avec un projet professionnel.

Nous souhaitons rassembler les apprenants autour des valeurs qui sont les nôtres. Cette cohérence de valeurs permet de construire ensemble le niveau professionnel visé pour les étudiants. Ces valeurs permettent également la prise en compte de l'étudiant dans sa singularité.

Nous attendons que l'étudiant - professionnel en devenir - exerce son métier, tel qu'il est explicité dans les référentiels d'activités et de compétences définis par la profession. Qu'il soit adaptable, dynamique, volontaire et qu'il s'investisse avec force et conviction dans l'exercice de la profession.

Aussi, il nous apparaît essentiel que l'étudiant soit capable **de mobiliser ses savoirs** et de **réinterroger sans cesse sa pratique** pour être un professionnel compétent, capable de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

C'est-à-dire, être capable d'agir dans des situations complexes, faire des choix adaptés, arbitrer, prendre des initiatives, être créatif, décider, s'engager, persévérer, développer des capacités d'adaptation.

2.3 La place des étudiants et des formateurs

Les étudiants en soins infirmiers (ESI)

L'institut accueille 190 étudiants par promotion, dont des étudiants reprenant leurs études après avoir connu quelques difficultés dans le début de leurs études (« IFSI 2^{ème} chance »), des Aides-soignants ayant suivi le Parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation infirmière et des étudiants en parcours de formation adapté (cursus partiels).

L'IFSI dispose de nombreuses salles de cours sur trois étages, de deux amphithéâtres, de salles de travaux pratiques avec mannequins dont trois mannequins de simulation, d'une bibliothèque, d'une salle informatique et d'espaces de détente.

Le Projet Pédagogique prend en compte l'individualisation du parcours des étudiants en tant que personnes singulières entrant dans un dispositif de professionnalisation.

En tant que personne, chaque étudiant est riche d'un vécu et pour certains, d'un vécu professionnel. Il est capable :

- de progrès et d'évolution ;
- d'implication et de motivation ;
- de se servir de ses expériences pour s'enrichir et faciliter son apprentissage.

► Ainsi chaque étudiant est accompagné dans sa progression par un formateur référent et évolue à son rythme.

La formation et sa progression sur 3 ans permettent des apprentissages articulés autour de situations professionnelles, en alternant :

- l'acquisition des connaissances et des savoir-faire associés ;
- la mise en œuvre des connaissances et savoir-faire en situation ;
- l'analyse des situations vécues afin de compléter la maîtrise des concepts.

Les apprentissages sont articulés autour des situations professionnelles par paliers :

- « **Comprendre** » : la compréhension de la situation et du résultat attendu
- « **Agir** » : la capacité à agir et à apprécier le résultat de son action
- « **Transférer** » : la conceptualisation et l'adaptation à de nouvelles situations

Ainsi, l'étudiant est amené à construire progressivement ses compétences au travers de l'acquisition des savoirs, savoir-faire, attitudes et comportements. Il mobilise ses différents savoirs dans des situations professionnelles réelles et simulées, avec une progression dans la mise en œuvre de ces situations.

L'évaluation se veut en cohérence avec l'approche compétences et les caractéristiques de la compétence.

Le Cadre de Santé Formateur (CSF)

Il s'agit d'une personne, professionnel de santé qui :

- accompagne et guide l'étudiant durant sa formation dans la réflexion, le questionnement et l'auto-évaluation, dans sa construction identitaire en structurant la formation autour de l'étude de situations cliniques et qui est centré sur le cœur de métier ;
- s'appuie sur ses compétences pour amener l'étudiant à progresser, à découvrir ses capacités et ressources dans divers domaines ;
- s'adapte et diversifie les modes de formation, d'apprentissage et d'accès au savoir afin de développer chez l'étudiant des capacités de savoir chercher, analyser et utiliser l'information ;
- facilite le transfert de savoirs en coordonnant les différents intervenants autour d'une situation inscrite dans des contextes différents ;
- intègre la pratique réflexive dans l'ensemble de ses activités au quotidien ;
- fait vivre le partenariat avec les terrains de stage et accompagne les tuteurs ;

- participe à la communication externe de l'institut : journée porte ouverte, forums métiers, journée d'immersion et à l'ouverture européenne en accompagnant les étudiants dans le cadre du programme ERASMUS ;
- s'inscrit dans la dynamique qualité, le bien vivre dans l'institut et l'ensemble des projets qui s'y développe.

Il accompagne l'apprenant de façon individuelle et en groupe en présentiel ou en distanciel dans son processus de professionnalisation sur les 3 années de formation.

3. LES PARTENARIATS

3.1 Partenariats IFSI / intervenants extérieurs /Université de Lorraine

Les formateurs sont référents des enseignements pour faciliter les échanges entre pairs et avec les partenaires intervenants dans la formation.

La place de l'Université est clairement définie dans le nouveau dispositif de formation.

L'enseignement à distance y a sa place et est inclus dans le dispositif de formation : soit par diffusion de cours enregistrés par les intervenants universitaires, soit par la mise en œuvre d'enseignement distanciel, hybride.

L'équipe pédagogique est enrichie par des intervenants extérieurs praticiens hospitaliers, des professionnels de santé de différentes unités de soins et de différents lieux d'exercice, des enseignants universitaires membres de la faculté de médecine, de la faculté des sciences, de la faculté de lettres, de la faculté de pharmacie et de la faculté de droit.

Tous participent à la formation des étudiants et travaillent ensemble autour d'un objectif commun qu'est la formation des infirmiers et le développement de l'inter professionnalité.

La Bibliothèque Universitaire (BU) de la Faculté de Médecine accompagne pour les travaux de recherche des étudiants et des formateurs. Les étudiants bénéficient de services comme tout étudiant de l'université.

Les étudiants ont la possibilité d'accéder à toutes les bibliothèques universitaires de l'Université de Lorraine, à toutes les ressources en ligne (accès sécurisé par n° étudiant) et à recevoir des documents livrés à la bibliothèque de l'IFSI.

Ainsi ils bénéficient de :

- documentations scientifiques,
- bases de données,
- prêt d'ordinateurs portables,
- formation à la recherche documentaire.

Des formations spécifiques, coordonnées avec les responsables pédagogiques des écoles sont organisées à la BU.

A cette offre de base, s'ajoutent des fonds documentaires conseillés par les équipes pédagogiques. L'ensemble des services, des supports d'information, figure sur un blog dédié dont un bibliothécaire assure une veille documentaire sur les spécialités concernées. Un lien avec les équipes pédagogiques existe.



Pour favoriser la pérennité des différents partenariats, nous avons développé et souhaitons poursuivre des temps de rencontres et d'échanges :

- formels ou informels organisés lors de l'élaboration des unités d'enseignement et des modalités de leur évaluation,
- avec les professionnels de terrain tuteurs et maîtres de stage permettant de clarifier les référentiels de compétences, d'activités et de formation. Ils permettent aux équipes du terrain de s'approprier les outils pédagogiques.
- avec les tuteurs ou responsables de stages, avec la direction des soins, avec les IFSI de la région nancéienne et du Lunevillois pour les stages.

3.2 Partenariats avec les IFSI du territoire et de France



L'IFSI du CHRU de Nancy situe ses actions

- Au sein du CHRU
- Dans le cadre du GHT 7
- Au sein du GCS des Instituts Lorrains de Formation (regroupant les 18 IFSI de Lorraine)
- Dans le Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé (DULPS)

Les étudiants de l'IFSI bénéficient de temps de formation avec des étudiants d'autres filières paramédicales :

- Aide-soignant
- Manipulateur en électroradiologie
- Kinésithérapeutes
- Ergothérapeutes
- Infirmiers de spécialités

Les trois IFSI de la métropole nancéienne et du Lunevillois mutualisent leurs terrains de stage dans le cadre de l'harmonisation des stages en vue d'optimiser les offres proposées aux étudiants. La proximité du CHRU permet de bénéficier de terrains de stage variés et de haute technicité. La possibilité d'effectuer des stages au sein du centre psychothérapique de LAXOU est également partagée entre les deux IFSI.

La nomination d'un coordonnateur de stage au niveau du GHT permet d'œuvrer à l'augmentation de l'offre de stage et à une plus grande diversité des terrains offerts aux étudiants en renforçant leur accueil local.

L'IFSI valorise la mobilité régionale et nationale (y compris en DOM-TOM) et les stages chez l'employeur (1/an) pour les apprentis. L'institut encourage et participe à la mobilité internationale, entrante et sortante des étudiants et du personnel dans le cadre d'ERASMUS+. Au sein du consortium de la région Grand Est, avec tous les IFSI partenaires, nous partageons les stages européens. Des actions de coopération sont mises en place afin de diffuser des savoirs et des cultures entre les différents partenaires.

3.3 Partenariat avec les professionnels de terrain



Le Référentiel de la formation (défini dans l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié et l'Arrêté du 20 février 2026) définit les rôles du maître de stage, du tuteur et des professionnels de proximité comme suit :

- Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage. Il accueille, intègre l'étudiant et assure le suivi de sa formation.
- Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique en stage. Il assure l'évaluation des compétences acquises.
- Les professionnels de proximité assurent la fonction pédagogique de l'étudiant au quotidien.

Des formateurs référents de stage ont été identifiés, pour chaque lieu de stage afin d'améliorer la communication entre les partenaires de l'IFSI et les lieux d'exercice professionnel.

Ils assurent la coordination avec l'établissement d'accueil, accompagnent les équipes dans l'utilisation des référentiels de compétence et le suivi des outils de formation et depuis 2021, ils situent leur action en collaboration avec le coordonnateur de stage du GHT.

Ils contribuent à la formation clinique des apprenants et à l'analyse de leur pratique. Le formateur est garant du lien entre l'apprentissage des savoirs acquis à l'IFSI et en stage. Il se rend sur le terrain, auprès de l'étudiant au minimum une fois sur chaque stage et davantage si besoin, à la demande de l'étudiant ou du tuteur.

Les formateurs référents des stages s'engagent à maintenir avec les services d'accueil des relations régulières, ils sont en lien avec le tuteur ou le maître de stage en ce qui concerne le déroulement général des stages.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour réguler les difficultés éventuelles et assurent les rôles de :

- Coordination avec l'établissement d'accueil,
- Accompagnement des équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation,
- Contribution à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques,
- Communication avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant,
- Organisation des rencontres avec l'étudiant sur les lieux de stage ou à l'IFSI.

L'IFSI propose un programme de formation continue notamment une formation des tuteurs et des professionnels de proximité, une formation sur la prévention des escarres, une formation sur les soins palliatifs et l'accompagnement de professionnels aides-soignants dans le cadre du dispositif spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers.

Principes pédagogiques du référentiel de formation

Le référentiel formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Les principes pédagogiques sont fondés sur l'alternance entre l'acquisition des savoirs et savoir-faire dans le but de professionnaliser l'apprenant.

Pour devenir autonome, l'apprenant doit connaître le cadre dans lequel se déroule la formation, en particulier :

- Le cadre institutionnel (la présence historique de l'IFSI dans le CHRU de Nancy en fait une particularité. L'IFSI porte la valeur hospitalo-universitaire du CHRU) ;
- Le cadre réglementaire. A ce titre, il dispose au jour de la rentrée du recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession infirmière ;
- Le projet pédagogique présenté par le directeur de l'IFSI, le projet programmatique commenté par l'équipe pédagogique ;
- Le règlement intérieur de l'IFSI exposé par l'équipe de direction de l'IFSI, accepté et signé individuellement par chaque étudiant

Pour devenir un **professionnel autonome**, la formation a pour ambition de développer la créativité des étudiants, à travers leur implication dans différents projets. Notamment en santé publique, mais également des projets qui vont se proposer à eux au cours de leur cursus. Elle permet aussi une ouverture vers l'extérieur (*Participation à des congrès, enquêtes, concours MNH, participation à des activités d'associations, forums métiers*)

La **réflexivité** se construit à partir de situations de soins sur le terrain ou extraites du terrain. Elle donne du sens à l'action, elle permet d'apprendre de l'action pour réussir. La formation contribue à cette réflexivité, lors des analyses de pratiques réalisées auprès des formateurs.

Des travaux dirigés (TD) sont mis en place pour favoriser le questionnement au travers de situations de plus en plus complexes pour mobiliser ou enrichir les connaissances. Des travaux pratiques (TP), des séances de simulation contribuent au développement de la dextérité en dehors des situations de soins et permettent au futur professionnel d'acquérir l'ensemble des actes, activités et techniques de soins attendus en fin de formation si le parcours de stage ne le permet pas.



Le *portfolio* est un outil du stage, il permet de suivre la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences. Il permet également de capitaliser les éléments de compétence nécessaires à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier. Il fait le lien entre le temps de formation en institut et le temps de formation en stage.

Il est à disposition :

- de l'étudiant qui doit le considérer comme un outil au service de son apprentissage,
- des professionnels soignants lors des stages pour identifier le parcours de l'étudiant, son niveau d'apprentissage, ses acquisitions dans le domaine de l'analyse de ses pratiques professionnelles et les objectifs fixés selon trois axes :
 - objectifs institutionnels en rapport avec les étapes du cursus de formation des étudiants,
 - objectifs du terrain de stage en rapport avec les ressources du terrain,

- objectifs individuels de l'étudiant en lien avec l'acquisition de ses compétences,
- du formateur référent de stage pour assurer l'accompagnement de l'étudiant et le suivi pédagogique.

L'individualisation du parcours de formation de l'étudiant, tel que voulu par l'équipe pédagogique, est mis en place à l'IFSI par :

L'organisation du suivi pédagogique individuel et collectif

Chaque formateur est « référent » d'un groupe d'étudiants au sein de chaque promotion. Cette organisation permet un suivi individualisé pour une meilleure connaissance de l'étudiant, pendant la durée de la formation.

Un suivi individuel est mis en place dès l'entrée en formation, existe tout au long de la formation, et peut être renforcé en cas de besoin.

Le suivi et l'encadrement en stage

C'est un outil d'accompagnement individualisé permettant à chaque étudiant de bénéficier dans tous ses stages, d'un accompagnement dans ses pratiques, dans l'acquisition de ses compétences et dans ses questionnements à partir de situations de soins vécues pour donner du sens à la pratique professionnelle et faire des liens entre la théorie et la pratique.

L'encadrement clinique favorise également l'implication de l'étudiant dans une démarche évolutive. Il doit en particulier préparer cette rencontre et travailler en regard des objectifs personnels et institutionnels. La présence du tuteur dans cet accompagnement est indispensable pour s'appuyer sur l'expertise des professionnels dans les soins et répondre à la complémentarité des rôles.

La mise en place de situations simulées

Dans le cadre de la préparation des étudiants en stage, des situations simulées en lien avec les référentiels d'activités sont mises en place, selon différentes méthodes dont l'utilisation de mannequins de simulation haute-fidélité de l'IFSI. Les situations d'apprentissage favorisent le questionnement et intègrent une dimension individuelle et collective dans la participation via des débriefing guidés et accompagnés.

Le projet professionnel de l'étudiant, ligne conductrice dans la formation

Le projet professionnel se construit dès le début et tout au long de la formation de l'étudiant, avec lui et autour de lui. Il nous semble opportun de considérer qu'à partir du 5^{ème} semestre de formation, l'étudiant s'appuie sur ses expériences de stage pour développer son projet et soumettre ses souhaits quant à la famille de stage qui répond à son projet.

Conformément aux articles 4.1 et 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié et des articles 18 et 37 de l'arrêté du 20 février 2026, les étudiants entrants en formation peuvent bénéficier :

- D'aménagements d'études selon les situations prévues,
- De dispenses de formation au regard de leurs parcours antérieurs.

Les documents utiles à ces demandes sont disponibles auprès des secrétariats et doivent faire l'objet d'une demande dès la rentrée en formation.

Des stages sur l'ensemble du territoire français sont possibles à partir du semestre 4.

Une expérience à l'étranger est possible dans le cadre **d'ERASMUS +** sur les semestres 4, 5 et 6. Elle permet aux étudiants, dont le projet professionnel s'inscrit dans une perspective européenne, de développer leur identité professionnelle par une ouverture vers d'autres pratiques, d'autres cultures. Ces stages sont également une opportunité pour développer des compétences linguistiques.

Etudiants relevant des articles 22 et 23 de l'arrêté du 20 février 2026 (cursus partiel) :

L'IFSI peut accueillir 2 étudiants relevant de ce cursus sur une même année.

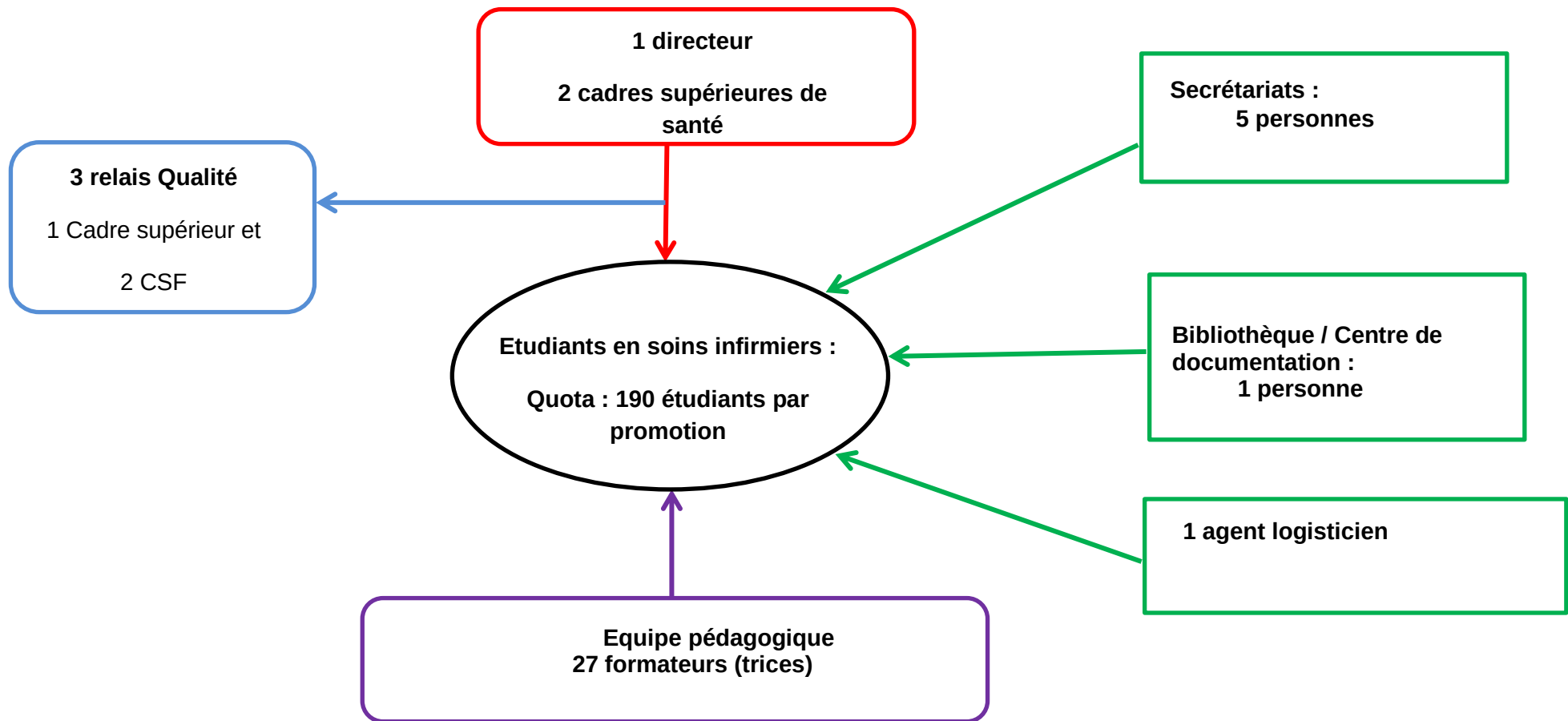
4 -RESSOURCES HUMAINES

4.1 Organigramme du personnel (cf. page suivante)

EQUIPES PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE



L'ensemble de l'équipe de l'IFSI dispose de compétences variées et riches, validées par des diplômes universitaires et des expériences professionnelles significatives.



4.2 Les coordonnées des membres de l'IFSI

Directeur	SCHALK Jean Joseph	03 83 85 13 34
Cadres supérieures	CLEMENT Emmanuelle	03 83 85 23 21
	WINIGER Nathalie	03 83 85 12 38
Cadres formateurs	BARTHES Marie Odette	03 83 85 95 80
	BECK Florian	03 83 85 85 85
	BISCH Marie José	03 83 85 19 03
	BUZZI Jérôme	03 83 85 20 19
	CHARLOIS Laurence	03 83 85 23 22
	COUCHOT Marylène FF	03 83 85 99 39
	DEMANGE Adeline	03 83 85 96 28
	DUBOIS Nathalie	03 83 85 13 40
	DUPUIS Catherine	03 83 85 16 66
	DUVAL Arnaud	03 83 85 18 90
	GODELIER Erika	03 83 85 20 01
	GRIMON Marie-Aline	03 83 85 23 31
	HOREL Kevin	03 83 85 23 28
	KELLER Florence FF	03 83 85 20 03
	KEMPFF Vanessa	03 83 85 23 19
	JEANSON Valérie	03 83 85 17 59
	NOEL France	03 83 85 13 67
	MANCHERON Donia	03 83 85 13 25
	MICHELETTO-VALDENNAIRE Sylvie	03 83 85 23 24
	OUDOT Céline	03 83 85 23 27
	PERRIN Estelle	03 83 85 23 23
	RENARD Isabelle	03 83 85 13 55
	ROUSSEL Anne Sophie FF	03 83 85 96 27
	ROY Christine	En attente
	SCHERRER Sylvain	03 83 85 23 18
	TINE Ghyslaine	03 83 85 23 29
	WUILLAUME Elvire	03 83 85 98 34
Secrétariats	MARIE Amandine Promotion L1	03 83 85 23 26
	BOURGOIN Carole Promotion L2	03 83 85 93 12
	CHAPELLE Cécilia Promotion L3	03 83 85 20 18
	MARTINS Lauranne	03 83 85 98 33
	PETITJEAN Gaëlle	03 83 85 15 61
Bibliothèque	IEMFRE Alexandra	03 83 85 13 47
Logistique	ZOZIME Eric	03 83 85 13 61



4.3 Les différentes missions :

Le directeur

est responsable de :

- La conception du projet pédagogique
- L'organisation de la formation initiale, préparatoire et continue
- L'organisation de l'enseignement théorique et clinique et du contrôle des études
- La tenue des instances réglementairement prévues et institutionnelles
- L'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique et administrative
- Le management de la démarche qualité
- La recherche d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique

Il participe et organise :

- les différents jurys et instances
- la gestion financière et administrative de l'Institut
- la gestion des ressources humaines.

Les cadres supérieures de santé (CSS)

- Font partie de l'équipe de direction de l'IFSI
- Coordonnent et optimisent les activités de l'IFSI avec un souci permanent de la qualité et d'efficacité
- Gèrent les stages des étudiants
- Managent les équipes : pédagogique et administrative
- Développent tous les projets de formation et innovants
- Un CSS assure la mission de relai qualité avec 2 formateurs et 1 secrétaire

Les formateurs permanents de l'IFSI

- Forment des professionnels infirmiers et organisent les conditions de leurs apprentissages à ce titre
- Elaborent le contenu des différentes unités d'enseignement
- Organisent, préparent, animent et évaluent les séquences de travaux pratiques et travaux dirigés.
- Assurent un suivi pédagogique individualisé et collectif
- Favorisent l'apprentissage à partir de situations professionnelles variées, y compris la simulation et l'analyse des pratiques professionnelles
- Construisent les contenus des contrôles de connaissances organisés par les intervenants et participent au comité de lecture animé par le CSS coordinatrice pédagogique
- Assurent les évaluations des unités d'enseignements seuls ou en collaboration avec les intervenants extérieurs
- Participent à l'organisation des stages dans le cadre de la réglementation en vigueur en lien avec la cadre supérieure et assurent l'encadrement en stage des étudiants en lien avec le tuteur du stage et le maître de stage

- Assurent le suivi des dossiers de synthèse de stage des étudiants et des dossiers scolaires des étudiants
- Etablissent des relations avec les intervenants extérieurs et universitaires chargés d'enseignement pour déterminer les contenus des cours.
- Organisent et planifient les cours et réalisent certains cours magistraux
- Assurent la gestion des salles en lien avec la cadre supérieure de santé
- Participent aux instances et à la sélection des étudiants
- Participent à la démarche qualité mise en place au sein de l'IFSI
- Réalisent des actions de formation continue concernant les soins techniques, management, pédagogie des soins

Les référents Handicap

- Sont les interlocuteurs de l'IFSI et des étudiants sur le sujet
- Conseillent et examinent, avec la cadre supérieure, la demande de l'étudiant(e), en raison d'un handicap, d'une maladie chronique ou invalidante, d'une difficulté de santé impactant ses conditions de réussite, et/ou désireux d'examiner une adaptation des modalités de sa formation
- Participent aux instances sur le sujet
- Coordonnent la mise en place des mesures décidées avec l'ensemble des formateurs et des intervenants

La secrétaire de direction

En lien avec le directeur et les CSS, elle assure :

- la gestion de l'agenda du directeur et des prises de rendez-vous
- l'organisation générale des instances de l'IFSI
- le suivi des courriers de la direction, des statistiques
- la gestion administrative du DEI et collaborent avec la secrétaire L1 à la gestion des inscriptions Parcoursup
- la mise à jour annuelle de documents officiels : projet pédagogique annuel,...
- la gestion administrative de la FC dont le dispositif spécifique d'accès en L2 aide-soignant

Elle s'inscrit dans la démarche permanente d'amélioration de la qualité et participe aux différents groupes de travail.

Les gestionnaires d'année (L1, L2, L3)

Elles sont chargées :

- de l'organisation administrative de la scolarité,
- de la gestion des situations administratives des étudiants, de l'évolution des dossiers,
- de comptabiliser les absences des étudiants en stage ou à l'IFSI,

Elles participent à la démarche qualité de l'Institut.

La secrétaire Admission

Elle assure :

- le suivi de l'examen de sélection FPC et des inscriptions en lien avec PARCOURSUP,
- la gestion des dossiers d'inscriptions en lien avec la gestionnaire d'année L1,
- aide à la gestion administrative de l'activité FC de l'IFSI,

Elle s'inscrit dans la démarche permanente d'amélioration de la qualité et participe aux différents groupes de travail.

La documentaliste

Elle est chargée de la gestion et de l'organisation du centre de documentation de l'IFSI. Elle assure :

- La commande des ouvrages à la demande du directeur et de l'équipe pédagogique auprès de la bibliothèque universitaire,
- Une aide à la recherche documentaire des étudiants dans leurs différents travaux de recherche,
- La préparation des dossiers selon des thématiques à la demande des formateurs,
- Une aide dans la gestion administrative des dossiers administratifs étudiants.

Elle s'inscrit dans la démarche permanente d'amélioration de la qualité et participe aux différents groupes de travail.

L'agent logistique

Il est garant

- de l'état de fonctionnalité du matériel pédagogique des salles de cours de l'IFSI,
- de l'agencement des salles de cours ou de TD, surtout au moment des évaluations,
- du respect des locaux conformément au règlement intérieur établi par le directeur de l'IFSI,
- de la sécurité : il surveille les allers et venues au sein de l'Institut.

Il offre une aide ponctuelle à l'activité du secrétariat.

Il s'inscrit dans la démarche permanente de l'amélioration de la qualité et participe aux différents groupes de travail.

4. LES OBJECTIFS DE FORMATION

L'objet principal de l'IFSI est de développer chez l'étudiant(e) des capacités à :

- S'approprier un savoir théorique et pratique
- Maîtriser et mobiliser des connaissances professionnelles régulièrement réactualisées
- Mobiliser des ressources personnelles et développer des aptitudes
- Devenir un praticien réflexif
- Acquérir compétences et comportements professionnels pour dispenser des soins de qualité, en tenant compte de l'évolution des modes d'exercices professionnels et de la nécessité du travail en équipe :
 - connaissances :
 - de soi, de l'autre afin de reconnaître :
 - ses émotions et de les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
 - ses limites,
 - de ses responsabilités,
 - des valeurs professionnelles à faire vivre au quotidien :
 - respect
 - honnêteté, loyauté

- tolérance
- conscience professionnelle
- partage
- solidarité
- capacités méthodologiques :
 - questionnement, recherche des informations, analyse critique, synthèse
- capacités techniques
 - dextérité gestuelle, maîtrise du soin et des nouvelles techniques, application des règles d'hygiène et d'asepsie, maîtrise des logiciels métier
- capacités d'organisation
- capacités relationnelles
- capacités éducatives et pédagogiques
- capacités d'adaptation
- capacités d'intégration professionnelle
- élaborer son projet professionnel

Afin d'amener l'étudiant à « *devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est -à dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle* » (référentiel de formation), **notre modèle pédagogique** est basé sur :

- o Une approche par les compétences
- o Un apprentissage expérientiel,
- o Un apprentissage coopératif et sociocognitif.



5.1 Objectifs pour les étudiant(e)s de Licence 1

Les priorités pédagogiques :

- L'intégration de l'étudiant au sein de l'institut de formation, dans sa promotion et en stage,
- L'accompagnement des étudiants dans l'acquisition des connaissances sur le rôle et les missions de l'infirmier et des différents milieux d'exercice professionnels,
- Le développement de la connaissance de soi et la reconnaissance de l'autre, au regard de la formation et de l'exercice infirmier,
- L'appropriation de l'approche par compétence,
- La posture réflexive,
- L'engagement de l'étudiant dans une posture adaptée à une formation universitaire et professionnalisante.

Les objectifs pédagogiques

- Articuler la formation autour :
 - Des valeurs, de la conception des soins et des projets institutionnels,

- Des motivations, des besoins et des projets des étudiant(e)s,
 - Des réalités professionnelles,
 - Des savoirs.
- Privilégier une démarche d'autonomie et de responsabilisation.
 - Induire une posture réflexive pour faciliter l'autoévaluation et l'acquisition de compétences.
 - Faciliter chez l'étudiant(e) sa prise de contact avec la profession et son intégration progressive dans le milieu professionnel.
 - Initier le suivi pédagogique individuel et collectif qui permet d'accompagner l'étudiant dans son développement personnel et dans la construction de son identité professionnelle.
 - Accompagner l'étudiant(e) pour qu'il identifie sa posture et qu'il se positionne au sein d'un groupe de travail.
 - Amener l'étudiant(e) à confirmer son choix d'orientation professionnelle.

5.2 Objectifs pour les étudiant(e)s de Licence 2



Les priorités pédagogiques

- L'articulation de la formation autour des réalités professionnelles et des expériences des étudiants ;
- Une alternance intégrative ;
- Le développement d'une posture réflexive permettant de donner sens à sa pratique et de l'améliorer.

Les objectifs pédagogiques

- Développer les capacités d'analyse et de mobilisation des savoirs en situation.

- ✂ Favoriser les liens entre théorie et pratique
- ✂ Favoriser les liens entre savoirs et compétences

- Favoriser la construction des savoirs :

- ✂ En tenant compte des potentialités et des besoins des étudiants
- ✂ En favorisant la conceptualisation des savoirs à partir d'expériences de stage
- ✂ En s'appuyant sur une dynamique de groupe
- ✂ En diversifiant les méthodes pédagogiques
- ✂ En s'appuyant sur le TPG

5.3 Objectifs pour les étudiant(e)s de Licence 3

Les priorités pédagogiques

- La maturation d'un projet professionnel
- La construction de l'identité professionnelle
- L'acquisition d'une posture professionnelle
- L'implication de l'étudiant dans la prise de responsabilités

Les objectifs pédagogiques

- Accompagner l'étudiant à concrétiser son projet professionnel.
- Conforter l'étudiant dans l'utilisation de ses ressources personnelles.
- Favoriser le développement de ses potentialités personnelles et professionnelles.
- Développer son sens des responsabilités.
- Optimiser le développement de son autonomie.
- Entretenir un climat d'échange propice à la vie en promotion.
- Mobiliser ses aptitudes nécessaires au travail en équipe interdisciplinaire.



6. REPARTITION DE L'ENSEIGNEMENT

6.1 Répartition annuelle

	L1 Semestre 1 / Semestre 2 Arrêté du 20 février 2026	L2 Semestre 3 / Semestre 4 Arrêté du 31 juillet 2009 modifié	L3 Semestre 5 / Semestre 6 Arrêté du 31 juillet 2009 modifié
ENSEIGNEMENT THEORIQUE ET PRATIQUE	S1 = 450 h S2 = 390 h Total 840 h	S3 = 295 h S4 = 296 h Total 591 h	S5 = 300 h S4 = 135 h Total 435 h
STAGES	Stage S1 = 175 h Stage S2 = 245 h 12 semaines (420 h)	Stage S3 = 350 h Stage S2 = 350 h 20 semaines (700 h)	Stage S5 = 350 h Stage S6 = 525 h 25 semaines (875 h)
TPG	140 h (Encadrement pédagogique) + 140h Appropriation de connaissance en autonomie	55 heures + 54 h = 109 h	50 heures + 40 h = 90 h
TOTAL	1540h	40 semaines – 1400 h	40 semaines – 1400 h

Les détails des enseignements sont disponibles dans le Référentiel de Formation Infirmière (Arrêté du 31 juillet 2009 modifié et Arrêté du 20 février 2026)

6.2 Répartition par Unités d'enseignement (UE)

L1 Référentiel 2026	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
UE A1 Fondements des Sciences infirmières et raisonnement clinique		120h
UE A2 Législation, Déontologie, Ethique	40h	
UE B1 Sciences biomédicales	164h	106h
UE B2 Sciences humaines et sociales	43h	14h
UE B3 Pratiques et interventions infirmières	40h	50h
UE C1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique		20h
UE D1 Savoir être, communication professionnelle et leadership	40h	
UE D3 Formation, développement des compétences et analyse des pratiques professionnelles	10h	
UE D4 Numérique en santé		28h
UE E1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes	30h	
UE E2 Langue vivante étrangère	20h	
UE E3 Méthodologie de travail et aide à la réussite	63h	52h
Encadrement pédagogique	75h	65h

L 2 Référentiel 2009 modifié	364h TD 227h CM 109 h TPG		L 3 Référentiel 2009 modifié	269h TD 166h CM 90 h TPG	
SEMESTRE 3 UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé UE 2.5 : Processus inflammatoires et infectieux UE 2.8 : Processus obstructifs UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques UE 3.2 : Projet de soins infirmiers UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité UE 4.2 : Soins relationnels UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs UE 5.3 : Communication, conduite de projet UE 6.2 : Anglais Travail Personnel Guidé	CM 20h 30h 30h 15h 5h 10h 4h 4h	TD 20h 10h 10h 5h 10h 15h 36h 21h 40h 10h 55h	SEMESTRE 5 UE 2.6 : Processus psychopathologiques UE 2.9 : Processus tumoraux UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité UE 4.2 : Soins relationnels UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical UE 4.7 : Soins palliatifs et de fin de vie UE 5.5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins UE 5.7 : UE optionnelle UE 6.2 : Anglais Travail Personnel Guidé	CM 30h 30h 30h 10h 6h 10h	TD 10h 10h 10h 20h 34h 20h 40h 10h 10h 50h
SEMESTRE 4 UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie UE 2.7 : Défaillances organiques et processus dégénératifs UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche UE 3.5 : Encadrement de professionnels de soins UE 4.3 : Soins d'urgences UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs UE 5.4 : Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires UE 6.2 : Anglais Travail Personnel Guidé	30h 30h 20h 10h 3h 6h 10h	20h 10h 15h 20h 18h 34h 10h 15h 40h 5h 54h	SEMESTRE 6 UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche UE 4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques UE 5.6 : Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles UE 5.7 : UE optionnelle UE 6.2 : Anglais Travail Personnel Guidé	20h 30h	10h 20h 40h 10h 5h 40h

